

# Commission bulots du 22/11/2022

## Compte-rendu

### Etaient présents

Johan Leguelinel, Astragale  
Félix Leguelinel, Astragale  
Jérôme Barbelenet, Bulotier II  
Emmanuel Gilbert, Caléan  
Dauphin Durand, Chérie d'Amour  
David Sam, Chez Wam  
Loïc Hédouin, Kan A Diskan  
Donovan Lerouge, Kan A Diskan  
Cyril Langevin, La Bulotière III  
Laurent Blondel, La Presqu'île II  
Mathieu Delacour, Lasgot  
Joachim Leroty, Le Jerali  
Adrien Texier, L'Equinoxe  
Manuel Juan, Maligo  
Cyrille Orange, Nausithoe  
Jean-Claude Richard, Père Jules II  
Julien Mouton, Père Vonvon

Jacky Duval, Rose des Champs II  
Laurent Duval, Rocavi  
Sébastien Blondel, Serpico II  
Nathalie Lecouillard, Stessary  
Eric Lediacre, Sri Lanka  
Joss Serazin, NFM  
Solveig Larssonneur, SMEL  
Laurence Hégron-Macé, SMEL  
Aude Duval-Molinos, DDTM 50  
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie

### Excusés :

Guillaume Tournaille, O Gré des Vents  
Dimitri Rogoff, CRPMEM de Normandie  
Marc Delahaye, CRPMEM de Normandie  
Adeline Denizot, Criée de Granville

### Membres de la commission

5 nouveaux membres ont demandé à intégrer la commission bulots Manche ouest, à savoir :

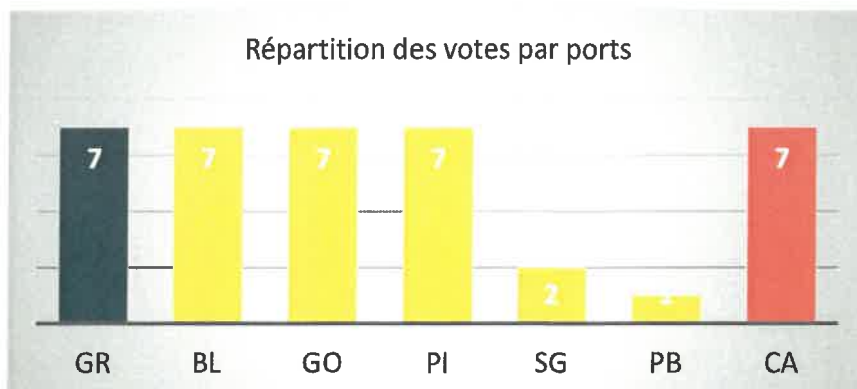
- Laurent Duval, patron-armateur du Rocavi – Secteur Carteret
- Cyril Langevin, patron de La Bulotière III – Secteur Pirou
- Eric Lediacre, patron du Sri Lanka – Secteur Pirou
- Joachim Leroty, patron-armateur du Jerali – Secteur Pirou
- Jean-Claude Richard, patron du Père Jules II – Secteur Pirou

Il n'y a pas d'opposition à ce qu'ils intègrent la commission étant donné qu'il reste des places vacantes, cependant ils ne l'intégreront officiellement que lors de la prochaine commission.

### Proposition de mesure

Les résultats de la consultation des licenciés sont présentés. Il y a eu 39 réponses au questionnaire, 38 votes ont été retenus afin d'avoir un vote par navire.





La proposition de mesure était la suivante : « Etes-vous d'accord avec la proposition de la commission, à savoir l'interdiction de pêcher, détenir à bord et débarquer des bulots les vendredis du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2023 en maintenant l'autorisation de pêcher des crustacés ? »

**La réponse à cette question a été non à 66%.**

Les autres mesures proposées ont été les suivantes :

- Baisse de quota
- Fermeture 2 semaines en février
- Suppression des licences rendues
- Tri des gros bulots
- Casiers sélectifs
- Fermeture temporaire durant 1 mois l'été

Il est rappelé que la commission a identifié la nécessité de prendre des mesures. L'objectif de cette réunion est donc de trouver un point d'entente et de statuer sur une proposition de mesure.

Concernant la fermeture du vendredi, plusieurs membres de la commission se positionnent contre en expliquant que ce n'est pas tenable financièrement que ce soit pour payer les matelots ou pour maintenir les marchés. De plus, il y a le risque de perdre des marées supplémentaires en cas de mauvais temps, ce qui réduirait la semaine à 3 jours. Il est rappelé que la proposition ne porte que sur la période du printemps, là où le risque de perdre des marées à cause du mauvais temps est moindre. Etant donné les résultats de la consultation, cette mesure n'est pas validée.

La question du respect de la réglementation existante est posée, notamment le respect des jours fériés. Ce n'est cependant pas considéré comme étant suffisant étant donné la situation.

La fermeture durant 1 mois l'été est vue comme étant contre-productive, il s'agit d'une période où la ressource est peu présente et où les prix sont élevés.

Les casiers sélectifs consistent en des casiers présentant une grille au fond, ils permettent un tri au fond. Cette technique avait été testée par le SMEL en 2006 et s'était montrée efficace. Cette mesure n'est pas considérée comme une mesure d'urgence mais il serait intéressant de voir comment la développer dans le temps.



Concernant la gestion des licences, il est proposé de supprimer une licence sur deux. Cependant cela allongerait encore le temps d'attente pour obtenir une licence. De plus, une telle mesure n'aurait pas d'effet à court terme.

Le débat a ensuite porté sur la question de la baisse de quota. Les membres de la commission souhaiteraient avoir des garanties sur les prix mais ni la commission, ni le Comité ne sont en mesure d'imposer des prix minimums.

**Il est proposé de baisser le quota de 20%, soit :**

- **1 personne embarquée = 210 kg pour environ 7 grêles**
- **2 personnes embarquées = 420 kg pour environ 14 grêles**
- **3 personnes embarquées = 630 kg pour environ 21 grêles**

Cette proposition fait l'objet d'un vote avec 5 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour. La mesure est donc validée par la commission et sera présentée au Conseil du Comité du 25 novembre 2022.

### Attribution des licences

Une question préliminaire est posée au sujet du délai d'installation. Etant donné le contexte lié à la baisse de ressource et aux incertitudes avec Jersey, il est demandé de pouvoir allonger la période d'installation d'un an afin d'éviter de mettre de jeunes entreprises en difficulté.

Des précisions sont également demandées au sujet de la situation de l'Octopussy II qui avait fait débat en 2021. La situation est maintenant clarifiée avec un armateur qui s'est désigné. Le fait que le second armateur n'ait pas de navire est dénoncé, il n'y a pas de raisons que son délai se trouve allongé sans raisons passé la première année. La question sera étudiée.

Le contingent était de 65 licences en 2022. 64 licences ont été renouvelées et 1 licence a été rendue.

**La dernière licence ayant été supprimée, la licence rendue se trouve attribuée en 1<sup>ère</sup> installation et le contingent est maintenu à 65 en 2023.**

Il y avait 40 nouvelles demandes enregistrées, il y a eu 36 demandes effectuées sur MIRAGE, 14 en 1<sup>ère</sup> installation, 16 en diversification et 6 classées en Autres demandes.

La licence est attribuée à la demande la plus ancienne parmi les demandeurs réguliers. Elle se trouve donc attribuée à M Johan LEGUELINEL qui demande depuis le 02/09/2013.

Concernant l'équilibre entre les secteurs de pêche, il se trouve maintenu étant donné que la licence rendue venait de Granville et qu'elle est réattribuée dans le même port.

Les membres de la commission valident cette attribution.

### Calendrier de décembre

Cette année, le 24 décembre tombant un samedi, la commission s'accorde sur le fait de maintenir une fermeture les week-ends et ouvrir en semaine.





La pêche fermera le vendredi 30 décembre 2022 et réouvrira le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023. Il sera possible de remettre en pêche à partir du mardi 31 janvier 2023.

Il est demandé de revoir les zones d'entreposage des casiers.

## Jersey

Les négociations continuent au sujet de la définition de la nature et l'ampleur de l'activité. Il n'y a toujours pas d'avancée officielle. Il est indiqué que Jersey fait pression pour que cela se conclue d'ici mi-décembre.

Pour le moment la France n'est pas d'accord avec leurs propositions. Etant donné le manque de soutien de la DGAMPA, le Comité intervient autant que possible pour fournir les éléments et arguments nécessaires pour assurer la défense de la profession.

Par ailleurs, le Comité veille à faire front commun avec la Bretagne afin d'avoir un maximum de poids dans les négociations.

La position tenue est le maintien d'une gestion globale des licences et non individualisée comme c'est actuellement proposé. Il y a également un gros point de vigilance porté sur le maintien de l'équilibre entre les régions. De fait, il est important de maintenir le ratio entre les accès Normands et Bretons afin d'éviter un déséquilibre entre les activités de pêche.

Le dernier grand axe de négociation sera la question des navires de remplacement. Actuellement, Jersey refuse d'aborder ce point. Il y a deux grands types de situations identifiées, les navires remplacés avant le Brexit, qui se trouvent maintenant sans possibilité d'aller dans les eaux de Jersey tant que les négociations ne sont pas abouties. Le Comité essaye depuis 1 an maintenant de leur obtenir des accès provisoires en attendant, sans succès. La seconde situation concerne les changements à venir, c'est ce qui définira l'avenir de la flotte française dans les eaux jersiaises.

## Questions diverses

### Appâts

Le Comité a été sollicité par un entrepreneur qui souhaite tester de nouveaux appâts naturels. Ces derniers ont fait leurs preuves sur les écrevisses de Louisiane et il souhaiterait développer le concept en mer.

Quelques membres de la commission sont d'accord pour essayer des échantillons.

### Audit MSC

Le prochain audit MSC servira à la fois d'audit n°4 et d'audit de re certification, il se déroulera les 13 & 14 décembre à Granville.

Les co-présidents,

Johan Leguelinel

Dauphin Durand

Laurent Blondel

